

québécois et l'Union des écrivains soviétiques. Le but de cet échange sera de permettre aux écrivains de prendre part à des séminaires portant sur des thèmes convenus d'avance entre les unions d'écrivains concernées. Le voyage international jusqu'au point d'accueil sera la responsabilité de la partie d'envoi; la partie d'accueil paiera le transport interne de ce point jusqu'au dernier point du programme convenu et les frais de séjour. La partie d'envoi paiera les frais du voyage de retour.

7. D'encourager les échanges d'information sur les sites historiques et les monuments anciens, les méthodes utilisées pour les populariser, les conserver et les restaurer, ainsi que d'explorer la possibilité d'échanger des spécialistes dans ces domaines.

8. D'étudier des propositions concernant la diffusion, à charge de réciprocité, de documents d'information publiés ou émis dans chaque pays par les ambassades du Canada et de l'URSS.

9. D'encourager et de faciliter des échanges et des visites non autrement prévues d'écrivains, de metteurs en scène, d'architectes de spécialistes en diverses branches du droit et d'autres personnes s'adonnant à des activités culturelles et professionnelles, afin que ces personnes puissent se familiariser avec des questions présentant un intérêt pour eux et de participer à des réunions et symposiums. Les conditions devront être établies d'avance par les organismes concernés sur une base mutuellement acceptable.

10. D'échanger en 1980-81 pour une période ne dépassant pas deux semaines une mission chacune composée de deux archivistes qui se familiariseront avec le travail accompli portant sur des questions précises d'intérêt commun aux organismes archivaux des deux pays, et